



## PREAVIS N°01/2022

---

### **Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour la mise sous clé électronique des bâtiments communaux**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. PREAMBULE**

La sécurité des locaux est une préoccupation constante des communes. A ce jour, depuis des décennies, les portes de nos différents bâtiments ferment avec des clés standard ou des passes. Par le passé, de nombreuses clés ont été prêtées à une foule de personnes. La plupart ont été rendues mais probablement pas toutes. A ce jour, il est impossible d'affirmer que l'ensemble des clés des bâtiments communaux est sous le contrôle de l'administration.

Par ailleurs, la gestion des clés physiques nécessite un travail considérable de la part du personnel communal : Relevé des noms des personnes à qui l'on prête une clé, rendez-vous pour la remise de la clé, encaissement de la caution, nouveau rendez-vous pour la reddition de la clé, reversement de la caution. Cela dans le meilleur des cas, sinon, rappel pour la reddition de la clé, utilisation abusive, etc.

Avec le projet proposé, les problèmes de sécurité seront totalement résolus et la gestion des clés fortement simplifiée.

#### **2. PRINCIPE DU PROJET**

Le projet prévoit l'équipement de l'ensemble des bâtiments communaux, soit :

- Le refuge
- L'administration communale
- L'école
- Le parking sous l'école
- La cantine scolaire
- Le bâtiment en Préveyres

Dans le projet, sont encore prévu :

- Les frais pour les programmes informatiques et la formation du personnel
- Une réserve pour équipement futur en fonction d'éventuels transformations dans les bâtiments

Toutes les serrures seront équipées de clés électroniques pouvant être ouvertes grâce à un badge électronique, programmable à loisir depuis l'administration communale (activation de badge de telle date à telle date, certain ou tous les jours de la semaine, accès restreints à certaines serrures, etc). Evidemment, depuis l'intérieur, même si la serrure était fermée, il sera possible mécaniquement de sortir de la pièce en question. Les badges sont gérés grâce à un programme informatique et peuvent être modifié, ajouté ou supprimer par un simple clic. Notre personnel administratif sera formé à cet équipement.

Dans le cadre du programme de législature, la municipalité souhaite effectuer divers travaux de transformation des bâtiments existants. Cela ne remet en rien en cause le présent préavis, puisque quelque soit les aménagements futurs, les bâtiments seront toujours équipés de portes à serrure et que le matériel préconisé est parfaitement transposable d'une porte à une autre.

### 3. MATERIEL PROPOSE

Après des investigations effectuées auprès de 3 fournisseurs, la meilleure offre en termes de qualité-prix a été proposée par la Société QL solutions (voir devis annexé). La Société est basée à Bussigny. De fait la Commune contribue à l'essor d'une entreprise de la région. Elle bénéficie de plus de 11 ans d'expérience et a équipé plus de 10'000 portes à ce jour. Elle travaille déjà notamment avec plusieurs communes de la région (Aubonne, Vufflens le Château), ainsi qu'avec plusieurs multinationales de la région.

Le système choisi est le modèle Salto systems :



## SALTO SYSTEMS: FIABILITÉ & MODERNITÉ

SALTO Systems fournit depuis 2001 les solutions électroniques les plus modernes pour le contrôle d'accès.

L'entreprise se consacre au perfectionnement continu pour offrir les solutions d'accès électroniques les plus flexibles et les plus modernes possibles d'un point de vue technologique pour tous les types de porte et tous les besoins.

Cela a permis à SALTO de s'établir en tant que leader mondial sur le marché des solutions de contrôle d'accès électroniques. L'entreprise accroît la valeur de sa marque, car ses solutions font figure de référence en matière de sécurité, de maniement, de flexibilité et de design.

**SALTO**  
inspiredaccess

Le projet comprend l'équipement de 40 portes, ainsi que l'achat de 50 badges et une unité de contrôle (voir plus bas)

Les travaux pourraient être entrepris durant l'été 2022.

## 4. COÛTS

Le détail des coûts est présenté ci-dessous pour chaque bâtiment :

Bâtiment	N° de l'offre	Portes à équiper	N cylindres	Nbre badge	Destinataires	Coût
Ecole	181010122	Portes d'entrée	2			15 630.20 CHF
		Salles de classe	8			
		Locaux annexes (chaufferie, etc.)	6			
				10	Enseignants	
				4	Auxiliaires et personnel de nettoyage	
Parking sous-terrain	210510289	Porte entrée	2			5 245.00 CHF
		Locaux sous-terrain	3			
Cantine scolaire	210510290	Portes d'entrée	2			3 669.35 CHF
		Local à vélo	0			
		Salles	2			
				4	Personnel de la cantine	
Bâtiment communal	181010120	Porte d'entrée	1			9 435.00 CHF
		Salles	6		greffe/ contrôle habitant / salle communale / salle municipalité / 2 toilettes	
		Local Philou	1			
		Petite salle du rez	1			
		Local technique	1	10	Municipaux / personnel communal	
Préveyres	210510291	Porte d'entrée	1		Municipaux / personnel communal	951.00 CHF
Refuge	181010118	Porte entrée	1			2 289.15 CHF
		Salles	2		WC / Grande salle	
				4	Personnel de nettoyage	
Réserve	210510292		1	18		917.35 CHF
<b>Total</b>			<b>40</b>	<b>50</b>		
<b>Équipement annexe</b>						
		<b>n unité</b>	<b>Localisation</b>			
Unité de contrôle et programme informatique + badges	181010123	1	Contrôle des habitants			4 856.75 CHF

Sous-total 42 993.80 CHF

Divers et imprévus 2 006.20 CHF

**TOTAL TTC 45 000.00 CHF**

## 5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Dans sa séance du 11 avril 2022
- Vu le préavis n°01/2022 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- 

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les dépenses liées à la mise sous clé électronique des bâtiments communaux
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 45'000.- pour entreprendre ces travaux,
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de ce montant au fonds de réserve 9282.2 – « investissements futurs ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2022.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

Mark Wings

Nicole Jufer Tissot